

Épargne Ethique et Solidaire

Votre argent prend de la valeur... Avec vos valeurs !



Pourquoi épargner avec nous ?

- Participez a la construction du projet Casalez
- A quoi servira mon argent?

Participez à la construction de Lez' Coop!



Face à la fragilité du système bancaire et à l'opacité des placements (que font les banques avec votre argent ?)... **Optez pour un soutien direct à un projet qui vous tient à ♥** ... et dont vous partagez les valeurs !

Investir dans notre coopérative d'habitants, c'est nous aider à mettre en œuvre un projet concret, écologique, orienté vers l'humain et au service de la construction d'une autre société. Il permet de créer localement des richesses économiques et sociales.

Vous ne participez pas à un projet d'intérêt privé bénéficiant à quelques-uns, mais à un projet d'intérêt général.

Notre projet est soutenu par la ville de Prades-le-Lez, la Région, les associations Ecohabitons et Ô Fil des Voisins, ainsi que la Fondation de France : rejoignez-nous !

En savoir plus sur le projet Casalez
Cliquez ici!

A quoi servira mon argent?

Très concrètement, mon argent est dépensé pour l'acquisition du terrain intégrant la maison commune. Il fera travailler des entreprises locales, éthiques et soucieuses de la préservation de l'environnement. En investissant dans Lez'Coop, je contribue à la création d'un lieu d'expérimentation et d'innovation écologique et sociale. J'investis dans une société à but non lucratif, dont l'objectif est de créer du logement très social, dans tous les sens du terme. Je contribue à soustraire ce lieu de vie de toute spéculation et du marché de l'immobilier et à en faire un bien commun.

Les solidarités directes permettent de faire face aux accidents de vie les plus fréquents. Elles sécurisent notre projet et le rendent crédible. Des provisions sont constituées. Les apports sont diversifiés et équilibrés.



Comment puis-je contribuer au projet?

- Sous quelle forme contribuer?
- Exemples de contributions
 - Adhérer a Casalez
 - Devenir sociétaire
 - Faire un apport en compte courant
 - Faire une donation

Sous quelle forme contribuer?



Adhérer à
l'association
Casalez

Devenez sociétaire
coopérateur

Faire un apport en
compte courant
associé

Faire une donation
à un de vos
proches
coopérateurs

Exemples de contribution

Montant que vous voulez placer dans	Association Casalez			Coopérative Lez'Coop		Autre
	Donateur	Membre soutien	Membre actif	Investir au capital	Faire un apport en compte courant associé	Aide directe à un coopérateur
Rappel caractéristiques			Peut siéger au CA	<ul style="list-style-type: none"> ○ Soumis à agrément, ○ intérêt prioritaire (max 2%) versés suivant le résultat de l'exercice. ○ ou gratification en service; ○ Perte possible en cas de faillite (voir garantie du projet) ○ Bloqués les 3 premières années ○ Participation aux assemblées spéciales 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Soumis à agrément, nécessité de détenir au moins 1 part sociale, bloqué les 2 premières années ○ Intérêts versés au taux livret A augmenté de 0,25% ou gratification en services ○ Modulable en tous points, dont plan de remboursement 	Membres de votre famille, amis...
10€	OUI	OUI				OUI
à partir de 2€/mois	OUI	OUI				OUI
50 €	OUI	OUI	OUI			OUI
à partir de 5 € / mois	OUI	OUI	OUI			OUI
à partir de 100€	OUI	OUI	OUI	OUI		OUI
de 1100€ à 30000 €	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI

Adhérer à l'association Casalez!



Comme membre actif

Cotisation annuelle 50 €

Participent aux chantiers

Bénéficient du lieu (salle commune, piscine, potager, ateliers, chambre d'amis, jardin enfants)

Sont invités...

Promouvoir la dynamique de l'habitat participatif

Soutenir le fonctionnement de notre association

Participer et/ou créer des événements et des activités

Rester informé

Comme membre de soutien

Cotisation annuelle 10 €

Soutiennent le projet et la dynamique
Sont invités à toutes les activités (fêtes, Formations à prix libres, etc.)

Bulletin d'adhésion

[Cliquez ici!](#)

S'abonner à la newsletter

[Cliquez ici!](#)

Devenez sociétaires coopérateurs!



Comment sociétaire de catégorie B

Vous êtes une personne morale (société, association...) n'ayant pas vocation à recourir aux services de la coopérative mais souhaitez contribuer à la réalisation de ses objectifs: vous achetez des parts de catégorie B (100 € l'unité).

*Les parts sociales sont des titres qui constituent le capital social de la coopérative. Leur valeur nominale est de 100 euros. Nous ne les revalorisons pas, par respect du principe de non spéculation. Les détenteurs de parts sociales sont agréés par l'assemblée générale en qualité d'associés coopérateurs**. Ils sont tous invités à s'impliquer collectivement dans la dynamique selon leurs choix et les orientations validées par la Coopérative.*

Comme sociétaire de catégorie C

Vous êtes une personne morale ou physique non-résidente qui souhaitez soutenir le projet: vous achetez des parts de catégorie C (100 € l'unité). Elles ne confèrent pas de droit de vote. Elles sont rémunérées 2% (versés annuellement, capitalisés ou transformés en nouvelles parts sociales)

Bulletins de souscription

Cliquez ici!

Les Statuts de la Coop'

Cliquez ici!

** les parts de catégorie A sont réservées aux résidents

*SAS Coopérative à capital variable - RCS Montpellier 866 062 923

Faire un apport en compte courant associé

Vous êtes propriétaire d'au moins une part C ?

Vous pouvez maintenant faire un apport en compte courant associé ! La somme ainsi versée reste votre propriété : il s'agit d'un prêt solidaire.

Cet apport est bloqué les 2 premières années. Les intérêts versés sont au taux du livret A augmenté de 0,25%. Après ces deux années, vous pouvez:

- Demander un remboursement total
- Demander un remboursement partiel
- Demander un remboursement échelonné
- Le garder placé et le laisser fructifier
- En transformer une partie en parts sociales



Vous préférez apporter une aide direct à l'un de vos proches ?



Vous êtes l'ami(e) ou le parent proche de l'un des coopérateurs de Lez'Coop ? Tontons, tatas, cousins, cousines, frères et soeurs, papas, mamans, papis et mamies, ou encore copains férus de partage et d'avenir meilleur soyez rassurés !

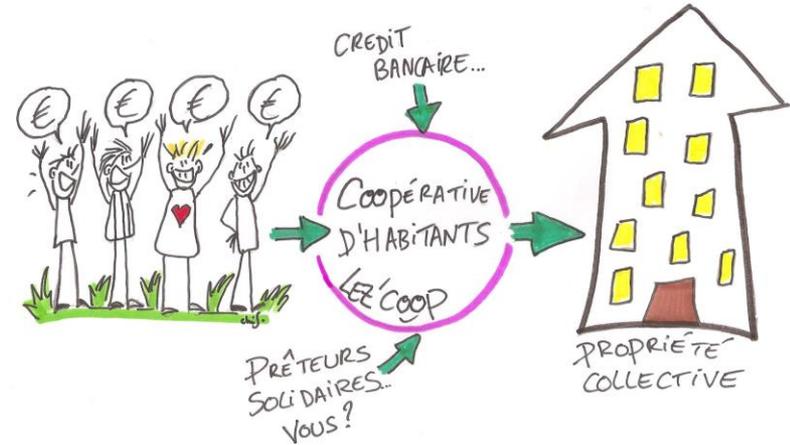
Vous pouvez apporter une aide directe à l'un de nous sous forme de donation.

L'épargne solidaire: est-ce un placement sûr?

- Est-ce un placement sûr?
- Qu'est-ce que je risque?

Est-ce un placement sûr?

- Pas de boursicotage, pas de spéculation. Du tangible, du solide. Une maison n'est pas volatile: La construction sera durable et économe.
- Les bâtiments sont conçus selon les normes qui devraient être en vigueur dans une vingtaine d'années (habitat passif). La valeur du foncier de ce point de vue ne court aucun risque (il est sur un secteur proche de Montpellier donc très attractif). Le facteur humain est travaillé par des instances rigoureuses et des formes de communication et de décision les plus bienveillantes et démocratiques.
- Le groupe est constitué de personnes qui recherchent une qualité et une simplicité de vie pour leur famille. Nous sommes certes en dehors des logiques capitalistes, mais raisonnables et soucieux de garantir un avenir sécurisé. La pérennité du projet est assurée grâce à l'expérience déjà vécue et aux outils mis en place. En effet, Lez'Coop a déjà éprouvé depuis plusieurs années le fonctionnement d'un habitat participatif !



Qu'est-ce que je risque ?

En cas de faillite...

- La revente du terrain et des constructions écologiques à énergie positive permettent de rembourser prioritairement les investisseurs par rapport aux habitants. Les habitants sont solidaires de la dette qu'ils ont envers vous.
- D'un point de vue juridique, ce risque est circonscrit grâce au processus d'agrément des habitants, qui inclut l'adhésion aux statuts et aux chartes de valeur et relationnelle, et au fait que les habitants ne sont pas propriétaires de leur logement, mais associés et locataires.



Contacts



Association Casalez,
1 348 route de
Montpellier 34730
Prades-le-Lez



contact@casalez.fr



www.casalez.fr



@casalez34



Pour un projet d'habitat participatif en coopérative d'habitants
Pour des activités culturelles, solidaires, festives, des ateliers participatifs...

Écologie Solidaire et Bien social Éducation Économie et société Engagements militants Constat Ouverture au monde et aux cultures

BULLETIN D'ADHESION (2018)

NOM Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Je souhaite adhérer à Casalez...

Complétez ci-dessous :

Adhésion 10€/an	Adhésion libre (min 2€/mois)	Adhésion 50€/an	Adhésion libre, min 5€/mois
Membre Soutien	... €/mois (à compléter)		
Membre Actif			... €/mois (à compléter)

Précisez votre mode de règlement :

- Via le site HelloAsso : www.helloasso.com/associations/casalez
- Virement (IBAN FR46 12004 101010913 182715D03 065 - BIC SSTRFP33)
- Chèque à l'ordre de Casalez (à retourner à l'adresse ci-dessus).

Droits et devoirs dédiés aux MEMBRES ACTIFS

Les membres actifs disposent en plus de la possibilité de jouer de certains services (accès au potager, couchsurfing, selon programme activités à définir chaque année).

Les membres actifs sont membres du Conseil d'Administration de droit sauf indication contraire de leur part :

- Je confirme que je souhaite être membre du CA (en siégeant, vous entrez dans le calcul du quorum, merci de tenir compte de vos disponibilités)
- Je ne souhaite pas être membre du CA.

Fait à

Le

Prénom NOM et Signature

Votre adhésion vous sera confirmée par mail

CASALEZ - 1348 Route de Montpellier - 34730 PRADES-LE-LEZ

casalez34@gmail.com - www.casalez.fr - casalez.blogspot.fr - facebook.com/casalez34

Bulletin de souscription de parts sociales catégorie C

En devenant sociétaire coopérateur Lez'Coop,
vous soutenez le développement d'un mode habitat humain, solidaire et non spéculatif.
Et changer l'habitat, c'est changer tout le reste...

Je soussigné-e :

Madame Monsieur Représentant de la personne morale
NOM Prénom :
NOM de naissance :
DENOMINATION si personne morale :
Forme juridique :
SIRET :
Adresse / siège social :

CP : Commune : Pays :
Tél : Mail :

→ Pour les personnes physiques

Né-e le : à : Nationalité :

Situation de famille Célibataire Divorcé-e Veuf-ve Pacsé-e

Marié-e le :
Contrat de mariage non

oui Régime :

→ Pour les personnes morales

Agissant en qualité de :

Mandaté par (organe délibérant) : En date du :

déclarer

- Le cas échéant, être déjà agréé-e en qualité d'associé-e de la SAS Coopérative à capital variable Lez'Coop (si vous n'êtes pas déjà agréé-e, ce bulletin vaut demande) :
Date de l'agrément : Catégorie : A B C
- vouloir souscrire au capital de la SAS Coopérative à capital variable Lez'Coop :
..... parts sociales de catégorie C de 100 € (cent euros)
soit pour un montant de € (..... euros).
 Règlement effectué par chèque à l'ordre de Lez'Coop

Je déclare également :

- Avoir pris connaissance du verso de ce bulletin ainsi que des Statuts de la SAS Coopérative à capital variable Lez'Coop (disponibles auprès de lezcoop34@gmail.com)
- Savoir que la demande de souscription des parts sociales C vaut demande d'agrément en qualité d'associé de catégorie C, agrément soumis à validation de l'Assemblée générale ; en cas de refus mon règlement me sera retourné
- Pour limiter les frais d'envoi, de gestion et favoriser l'économie de papier, j'accepte de recevoir les convocations et toutes informations par courriel
- Conserver une copie de ce bulletin de souscription sur papier libre.

Fait à le

Signature du Souscripteur :

(avec mention « Bon pour souscription ... parts sociales »)

→ Bulletin et règlement, accompagnés d'une copie recto verso de votre Carte d'Identité (ou Passeport) et de la délibération vous désignant en qualité de représentant (pour les personnes morales) à adresser à Lez'Coop, 1348 route de Montpellier, 34730 Prades-le-Lez

Les informations ci-dessus recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion et au suivi de la SAS Coopérative à capital variable Lez'Coop. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, les informations recueillies et transmises dans le cadre de la présente souscription peuvent donner lieu à l'exercice du droit individuel d'accès et de rectification auprès de Lez'Coop.

Lez'Coop ?

Lez'Coop est une société Coopérative qui loue en résidence principale des logements privatifs de qualité bénéficiant aussi d'activités et d'espaces communs. L'ensemble est construit sur des critères écologiques, économiques et humains respectueux et vertueux. Lez'Coop s'est également fixée pour mission de promouvoir ce mode d'habitat.

Le fonctionnement de la Société

Lez'Coop est une Société par Actions Simplifiées Coopérative à capital variable, elle a ainsi un fonctionnement souple et fluide. Il est défini dans les statuts et ses annexes. Vous pouvez obtenir ces documents sur simple demande.

Les parts sociales

Les parts sociales sont des titres qui constituent le capital social de la SAS Coopérative. Nous avons fixé leur valeur nominale à 100 €. Nous ne la revaloriserons pas, par respect du principe de non spéculation.

Les associés coopérateurs

Les détenteurs de parts sociales sont agréés par l'assemblée générale en qualité d'associés coopérateurs. Ils sont tous invités à s'impliquer collectivement dans la dynamique selon leurs choix et les orientations validées par la Coopérative.

Les catégories de parts sociales et d'associés

- Les parts de catégorie A : elles sont réservées aux personnes locataires résidant au sein de la coopérative.
- Les parts de catégorie B : détenues par les personnes morales (sociétés, associations...) n'ayant pas vocation à recourir aux services de la Coopérative mais souhaitant contribuer à la réalisation de ses objectifs.
- Les parts de catégorie C : elles peuvent être détenues par des associés de catégorie A ou B ou encore par des personnes morales ou physiques non résidentes qui souhaitent soutenir la Coopérative. Elles ne confèrent pas de droit de vote.

Les intérêts versés sur les parts sociales de catégorie C

Ils sont de 2%, versés prioritairement à cette catégorie selon les résultats de la Coopérative. Par ailleurs, ces intérêts peuvent être versés annuellement ou capitalisés et transformés en nouvelles parts sociales.

Devenir associés de catégorie C

Compléter et adresser votre bulletin de souscription ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'adresse indiquée. Nous vous contacterons rapidement et l'assemblée générale extraordinaire la plus proche délibérera sur votre agrément. En cas de refus, votre règlement vous sera retourné.

Ces informations sont extraites des statuts de Lez'Coop dont seules les dispositions font foi

CONVENTION DE COMPTE COURANT D'ASSOCIÉ CATÉGORIE C

Lez'Coop
SAS Coopérative à capital variable - RCS Montpellier 886 062 923
1348 route de Montpellier - 34730 Prades-le-Lez

PRÉCISER LES MENTIONS ET/OU SUPPRIMER SI INUTILES

ENTRE :

La société par actions simplifiées coopérative à capital variable Lez'Coop

Siège social : 1348 rue de Montpellier, 34730 Prades-le-Lez

Représentée par Christophe LEBOURG en sa qualité de Président

Ci-après dénommée la « la Coopérative »,

ET

SI PERSONNE MORALE

Dénomination : ...

Forme juridique : ...

Siège social : ...

SIRET : ...

Représentée par Monsieur / Madame ...

Né/e ... à ... (département ...)

Demeurant ...

Agissant en qualité de : ...

Dûment mandaté/e le¹ : ...

SI PERSONNE PHYSIQUE

Monsieur / Madame ...

Né/e ... à ... (département...)

Demeurant ...

Marié/e à ...

Régime ... Contrat de mariage en date du ...

De nationalité ...

Ci-après dénommé l'« Associé-e »,

Ci-après dénommés ensemble les « Parties »

PRÉALABLEMENT A LA CONVENTION DE COMPTE COURANT D'ASSOCIÉ OBJET DES PRÉSENTES, IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

- Lez'Coop a pour objet de construire, développer et gérer un habitat groupé écologique et non spéculatif composé de 3 immeubles, d'une maison commune et d'un bâtiment de services. L'ensemble sera aussi un lieu d'animation et de promotion des thèmes développés tels que : l'habitat participatif, les coopératives d'habitants, le savoir vivre ensemble, la construction écologique, l'autoconsommation d'énergie, la sobriété heureuse, la participation citoyenne, la communication bienveillante ... C'est un programme recherchant des solutions alternatives aux problèmes qui se posent à

la société moderne. Dans cette logique, Lez'Coop propose aux personnes physiques et morales qui le souhaitent de participer volontairement à ce projet en devenant prêteur de fonds, associé et acteur participant au projet selon ses possibilités et compétences.

L'associé-e ... a été agréé-e en qualité d'associé-e de catégorie C par la Coopérative en date du ...

L'associé-e ... détient à ce jour ... (nb en lettres ...) parts sociales de catégories C.

Afin d'améliorer la trésorerie de la Coopérative en réduisant l'endettement auprès d'organismes financiers et dans l'intérêt de celle-ci, l'associé-e accepte de laisser à la disposition de celle-ci des avances et somme d'argent, sous forme de compte courant dans les conditions ci-après définies.

Les Parties se sont alors rapprochées aux fins de définir les modalités de cette avance en compte courant, les conditions de retrait et plus particulièrement les modalités de la clause de blocage.

Article 1^{er} : AVANCE EN COMPTE COURANT

L'associé-e ... verse à la Coopérative, par les présentes et à compter de ce jour, la somme de ... € (... euros).

A cet effet, la Coopérative ouvre dans ses livres au nom de l'Associé-e qui accepte, un compte courant d'associé où figureront toutes les opérations qui interviendront entre les deux parties : remises volontaires de fonds par l'Associé-e, paiement des dividendes versés par la Coopérative, intérêts le cas échéant versés par la Coopérative au titre du solde créditeur du compte courant, remboursements éventuels à l'Associé-e des sommes portées au crédit du compte, le tout dans les limites de la présente convention.

En conséquence, tous les versements ou retraits de sommes qui pourront être effectués directement ou indirectement par l'une des Parties ou pour le compte de l'une des Parties à l'autre seront inscrits au compte courant et auront le caractère de remise en compte courant avec tous les effets juridiques attachés aux dites remises.

Article 2 : INTERDICTION D'UN SOLDE DÉBITEUR

Le compte courant de l'Associé ne pourra en aucun cas présenter un solde débiteur.

Article 3 : RÉMUNÉRATION DES SOMMES MISES A DISPOSITION

Les sommes mises à disposition dans le cadre de la présente convention porteront intérêt au taux du Livret A augmenté de 0.25.

Les intérêts seront payables ... (Indiquer la périodicité (par exemple, mensuellement, trimestriellement, annuellement au dernier jour de l'année civile ou au jour de la date anniversaire de la mise à disposition des fonds).

Les intérêts pourront eux-mêmes être laissés à la disposition de la société et viendront augmenter, dès qu'ils seront exigibles le montant du compte courant de l'actionnaire.

¹ Joindre une copie de l'acte mandatant la personne